

b) Avenants à marchés de gré à gré.

Le montant des marchés passés avec la société Soméra et M. Martin, charcutier à St Just étant atteint, il y a lieu de passer un avenant à marché afin de permettre le règlement des livraisons en cours pour les cantines scolaires.

M. Martin, charcutier à St Just, avenant de 2.000.000

Soméra, alimentation à Bordeaux " 800.000

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances autorise M. le Maire à passer des avenants aux marchés de gré à gré avec différents fournisseurs des cantines scolaires, savoir :

Bts Soméra à Bordeaux, avenant de 800.000 francs

M. Martin, charcutier à St Just, " 2.000.000 francs

dit que la dépense sera mandatée ch. XVI, art. 30 du budget " achat de denrées pour le fonctionnement des cantines scolaires".

Adopté à l'unanimité.

Achat des terrains de la "tache verte".

Le 11 février 1956, le Conseil municipal, en vue de la réalisation de la "tache verte", avait accepté le principe de l'acquisition des sols n'ayant pas fait re-tout à l'association syndicale de remembrement et dont la Ville devait être acquérue directe.

Par lettre du 20 janvier 1956, M. le Commissaire au Remembrement avait indiqué qu'il n'y avait pas lieu de penser que la liste des acquisitions à faire directement par la Ville serait allongée. Ces acquisitions portant sur six parcelles dont les propriétaires étaient : M. Dufour, Pascal, Madelin, Clemet, Rimon et Charles. La superficie totale était de 3.394 m² pour une évaluation du Service des Domaines de 989.430 francs (valeur vénale).

Des litiges se sont élevés quant aux superficies appartenant à différents propriétaires notamment entre les deux principaux. Les difficultés d'estimation étaient dues à l'absence de tout repère sur le terrain et, dans certains cas, à l'absence de titres de propriétés.

L'accord a pu se faire sur les surfaces respectives suivantes qui sont :